



République Française  
Conseil Municipal d'Ecotay l'Olme  
Mairie - 42600 Ecotay l'Olme (Loire)  
tél 04.77.58.59.69 - fax 04.77.58.92.98 - ecotay@wanadoo.fr

**Nombre de membres en**

**exercice** : 15

**Présents** : 14

**Votants**: 13

**Convocation le** :

15/09/2023

**Séance du mercredi 27 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Carine GANDREY, Maire.

**Sont présents** : MASSON Robert, GANDREY Carine, MAY Michelle, JAY Daniel, JOANIN Robert, MARECHAL Jacques, MARIANI Jean-Michel, DUCLOS Christiane, GOURBEYRE Auriane, MEYNIEL Catherine, PEYCELON Guillaume, BAROU Guy, MEFTAH Pascal, MASSACRIER Sylvaine

**Représentés** :

**Absents et Excuses** :

**Secrétaire de séance** : MEFTAH Pascal

**Objet de la délibération :**

**TRANSFERT DE LA  
VOIRIE DU  
LOTISSEMENT LES  
CHARMES DANS LE  
DOMAINE PUBLIC  
DE\_2023\_042**

Vu le lotissement dénommé les Charmes situé à Ecotay l'Olme

Vu la demande de cession formulée par l'association syndicale libre du lotissement des Charmes, de la voirie située en section AC parcelles 12 et 30

Vu les documents transmis,

Le Maire propose au conseil municipal d'accepter la rétrocession et l'intégration des voies du lotissement Les Charmes dans le domaine public.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'accepter la rétrocession des parcelles 12 et 30 section AC ;
- d'autoriser, après la rétrocession, le Maire ou en cas d'indisponibilité le 1<sup>er</sup> adjoint, à effectuer les démarches administratives, et à signer les actes nécessaires pour le classement et l'intégration dans le domaine public communal, des voies du lotissement des Charmes sis sur les parcelles 12 et 30 section AC ;
- que les tous frais de notaire y compris l'établissement des actes de vente seront à la charge exclusive de la commune

Fait et délibéré

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire, Carine GANDREY

